

## Faits divers

# Deux commerçants du Montargois victimes d'un nouveau type d'arnaque à la carte bancaire

MONTARGIS FAITS DIVERS

Publié le 20/11/2018 à 19h05



Les escrocs se sont fait passer pour une société de maintenance de terminaux de paiement pour soutirer plusieurs milliers d'euros à un restaurateur et un fleuriste au début du mois de novembre.

**Un restaurateur de Bellegarde** a été le premier à faire les frais de cette escroquerie d'un genre nouveau, le 7 novembre.

Les auteurs se rendent d'abord dans le commerce visé, comme de simples clients. **Leur cible : le terminal de paiement électronique (TPE) du professionnel**, sur lequel est indiquée la société chargée de la maintenance de l'appareil.

Munis de ce précieux renseignement, ils vont contacter un peu plus tard le restaurateur en se faisant passer pour la société en question. "La personne au bout du fil lui explique que **son système informatique a bugué** et que le commerçant ne pourra plus recevoir de paiement sur son TPE, précise-t-on à la gendarmerie du Loiret. **Elle lui propose alors de débloquer le terminal en faisant une série de manipulations.**"

Le professionnel est d'abord invité à introduire sa carte commerçant dans l'appareil. De leur côté, les escrocs lui fournissent un numéro de carte bancaire et sa date d'expiration et lui indiquent la marche à suivre. Le commerçant pianote sur son terminal, pensant qu'il s'agit d'une opération pour vérifier que tout fonctionne de nouveau normalement et, **à son insu, va bel et bien créditer la carte dont le numéro lui a été fourni.**

## Déjà 4.000 € de préjudice

**Le restaurateur de Bellegarde a ainsi été escroqué de 1.000 €.** Trois jours plus tard, le 10 novembre, **un fleuriste de Lorris était à son tour victime de cette arnaque pour un montant de 3.000 €.**

L'enquête a été confiée aux gendarmes de la compagnie de Montargis. En attendant d'identifier les auteurs, **la gendarmerie appelle les commerçants à la plus grande vigilance.** "Si vous êtes contacté par la société de maintenance de votre TPE, il ne faut pas immédiatement donner suite. Allez **vérifier votre contrat** et proposer de rappeler la société en question pour vous assurer que vous avez bien affaire à elle."

### A lire aussi :

- [Attention, les arnaques aux chèques volés se multiplient](#)
- [Isolation des combles à 1 € : nos conseils pour éviter l'arnaque](#)

**A. C.**

MONTARGIS FAITS DIVERS